



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent; je suis en *Vegette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Mardi 25 Juin 1793.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*Londres, le 28 juin.* La division de l'amiral Hood a mis à la voile le 22 au matin, pour la Méditerranée: elle est composée de la *Vie-toire* de 100 pièces de canon, de cinq vaisseaux de 74, trois de 64, et autres inférieurs. Cette escadre a pris sous son convoi 15 vaisseaux de la compagnie des Indes, beaucoup de navires marchands destinés pour l'Espagne, et plusieurs vaisseaux de transport.

On a embarqué, ces jours-ci, beaucoup de troupes pour le Continent, ainsi que le régiment d'*émigrés* qui doit faire la campagne sous les ordres du duc d'York.

*Bruxelles, le 5 Juin.* Dumourier avoit fait imprimer un écrit intitulé: *Lettre au président de la C. N.*, suivi d'une *adresse à la Nation Française*. Ces deux nouvelles productions ne parlent que de *Liberté, Egalité, Souveraineté populaire*. Le gouvernement en a fait défendre la publication; saisir tous les exemplaires, et a ordonné à l'auteur de se retirer des Pays-Bas. On assure qu'il ira chercher en Angleterre l'asyle qu'il n'a pu trouver en Allemagne.

Le Tiers-Etat de cette ville a donné le 29 mai, son consentement unanime à tous les ob-

jets qui avoient été accordés par les deux autres ordres, savoir:

- 1°. Les impôts avec les arrérages.
- 2°. Un don gratuit à l'empereur de 800,000 florins.
- 3°. Le don de 30,000 florins, qu'il est d'usage de faire à chaque nouveau gouverneur des Pays-Bas.
- 4°. Les frais d'entretien ordinaire de la cour de ce prince. Le Tiers-Etat de Louvain a consenti aux mêmes pétitions.

## FRANCE.

*Nantes. Lettre de Coustard, représentant du peuple; le 16 juin 1793.*

« Nos malheurs sont à leurs comble. Nous périrons, et nous périrons incessamment, si nous ne recevons le plus prompt secours. Une multitude d'ennemis nous serre de toutes parts. Bientôt une des plus florissantes cités de la république va devenir la proie des brigands. Sa chute entraînera nécessairement la perte de la Bretagne, de l'Anjou, du Poitou, et très-probablement celle de l'empire; nous n'aurons pas même la douce consolation de pouvoir dire, en mourant sous les décombres de notre ville: nous expirons, mais notre sang est utile à la

république; nous expirons, mais la France est sauvée.

» Citoyens mes collègues, l'heure fatale approche, et si le tocsin de la liberté ne produit point une de ces crises heureuses qui sauvent les empires, bientôt vous direz : *Nantes fut sur les bords de la Loire.*

*De Marseille, le 17 Juin.* — Le comité-général des 32 sections de cette ville, a rendu public un *Manifeste aux Républicains Français*. La honte ou l'esclavage, dit le Manifeste, ou volons à Paris. La situation actuelle et politique de Paris, vaut une déclaration de guerre civile.

En conséquence Marseille déclare :

1°. Qu'elle est dans un état légal de résistance à l'oppression; et qu'elle s'autorise par la Loi du salut public, à faire la guerre aux factieux.

2°. Qu'elle ne peut reconnoître désormais dans la convention, dont l'intégralité est violée, la représentation nationale : et qu'à l'époque seulement où les mandataires du peuple rendus à leurs fonctions voteront librement, la nation lui obéira avec confiance et soumission.

3°. Que le trône de l'anarchie s'est élevé sur les débris sanglans de celui que vous avez justement renversé, et que la tyrannie est détestable, en raison de la perversité et de l'excès de corruption de ceux qui veulent l'exercer.

4°. Que les factieux sont déjà parvenus à dissoudre la convention nationale en la syncopant, en portant dans son sein la désorganisation, le désordre, la folle témérité, et que le peuple français ne peut regarder les actes émanés de la portion des représentans qui occupent encore leurs places que comme autant de preuves de la contrainte exercée sur les uns par la perfidie et la scélératesse des autres.

5°. Que l'emprisonnement d'un grand nombre de députés législateurs est un attentat produit par le délire du crime, attentat que la postérité auroit peine à croire, s'il ne lui parvenoit avec la preuve de la vengeance éclatante que nous jurons d'en tirer, et que vous viendrez obtenir avec nous.

6°. Que les gens de bien que Paris renferme encore dans son sein, sont invités à seconder, autant qu'il sera en leur pouvoir les efforts coalisés que nous allons faire pour le salut commun,

et laisser retomber sur la tête des factieux tout le poids de la responsabilité, que nous déclarons encourue par leurs forfaits.

7°. Que la faction dominatrice à Paris a réduit la république à porter dans cette ville trop long-tems impérieuse et abusée, la force armée qui est la dernière du peuple souverain, en déclarant que la destination des forces confédérées sous les ordres et par le vœu des départemens, est de faire une guerre à mort contre ceux qui vouloient la diriger dans notre sein, déchiré par leurs mains criminelles.

8°. Que tout homme en état de porter les armes, est sommé au nom de la loi, de l'intérêt général, de son intérêt individuel, et de l'humanité, de venir renforcer la digue que nous allons opposer au torrent dévastateur, si chaque citoyen ne veut être entraîné dans l'abîme que les anarchistes, et les infâmes déprédateurs nous ont préparé.

( *La suite à demain.* )

*Suite du Vêritable interrogatoire et véritables réponses de Louis-Philippe d'Orléans.*

N'entra-t-il pas dans vos vues que de vos deux fils, l'un se popularisât dans l'armée du Nord et l'autre dans celle du Midi pour seconder les projets liberticides de l'infâme Dumourier? — Non, citoyen : encore une fois, je n'avois aucune connoissance des projets de l'infâme Dumourier. C'est mon fils qui a demandé à passer dans l'armée du Midi; je n'ai fait que me rendre à ses desirs, en appuyant sa demande auprès de Biron. — Quels étoient les membres de la convention que vous fréquentiez le plus assiduellement? — Je n'en fréquentois aucun assiduellement : je n'étois lié intimement avec aucun. Ceux avec qui je communiquois le plus dans la convention, étoient ceux qui siégeoient dans le côté qu'on appelle la Montagne, parce que nos opinions nous rapprochoient. — N'avez-vous pas fait dernièrement un voyage dans les départemens de l'Orne et du Loiret, et notamment à Orléans? Quel en étoit le motif? — Je ne me suis pas éloigné de Paris de plus de dix lieues depuis le commencement de la convention. J'ai très-peu manqué de séances de la convention, et jamais deux de suite, et n'ai décampé de Paris que pour coucher à trois lieues dans une terre à moi, et pour une nuit, et encore très-rarement. — Vous y avez donc envoyé des émis-

saires? — Personne. — Donnez-vous quelques motifs sur la réputation douteuse que vous avez. — Je ne croyois pas en avoir une douteuse parmi les patriotes. — Avez-vous toujours agi d'après vous-même, ou d'après un conseil particulier? — D'après moi-même, citoyen. — Vous nous aviez dit que vous avez une aversion marquée pour le trône, pourquoi ne vous êtes-vous pas attaché à vous laver de ces inculpations ou à les repousser? — Fort de la pureté de ma conscience, de mes intentions et de ma conduite, sûr qu'elle me feroit triompher de toutes les calomnies, je les ai toujours méprisées. — Brûliez-vous les lettres de votre fils à mesure qu'elles vous arrivoient? — Quelque fois oui, quelque fois non. — Quelle est votre conduite à l'égard de votre fils, depuis que vous avez appris qu'il a trahi la Nation? — Au moment où j'ai eu soupçon qu'il avoit une mauvaise conduite, j'ai été mis en état d'arrestation. J'ai toujours espéré qu'il y étoit contraint par la force, et n'ai eu aucuns moyens de rien faire. — Ne souffriez-vous pas que dans votre maison vos gens vous flâtassent de la royauté ou de la dictature? — Toutes les personnes qui me connoissent, connoissent aussi ma façon de penser, et ils savent que je l'aurois pris pour une injure. — Pourquoi êtes-vous si mal avec les parens de votre famille qui se disent patriotes? — Je ne connois point de parens de ma famille avec qui je sois mal, qui se disent patriotes. — Depuis que vous êtes en état d'arrestation au fort de la Vierge de la Garde, n'avez-vous pas cherché à avoir communication avec quelques personnes de la cité? — Non, citoyen, point d'autres que avec les ouvriers dont j'avois besoin.

Plus n'a été interrogé.

*Certifié véritable, à Paris, ce 17 juin 1793, l'an second de la République, une et indivisible.*

*Signé Charles VOIDEL.*

*Interrogatoire d'Alphonse-Léogard Egalité.*

*Question.* Comment vous appelez-vous, citoyen?

*Réponse.* Alphonse-Léogard Orléans — Quel âge avez-vous? — J'ai treize ans. — Où êtes-vous né? — A Paris. — Vous y demeuriez? — Oui, citoyen. — N'auriez-vous pas mieux aimé être

prince dans l'ancien régime? — Non sûrement. — Votre papa ne vous a-t-il jamais dit qu'il seroit roi? — Jamais. — Vous parloit-il en bien de la révolution? — Oui, toujours. — Il vous disoit donc de bien aimer la liberté et l'égalité? — Oui, citoyen. — Fréquentoient-ils quelques aristocrates dans la maison de votre père? — Non, citoyen. — Les domestiques, tous les gens de votre maison ne vous parloient-ils pas de l'aristocratie? — Aucun ne m'en parloit. — Vos maîtres vous parloient-ils de la liberté et de l'égalité? — Non; ils me donnoient souvent les bonnes nouvelles. — De sorte que vous n'avez jamais entendu parler du projet qu'il falloit un roi. — Non, jamais. — Aimez-vous mieux le titre de prince que celui de citoyen? — J'aime mieux celui de citoyen. Plus n'a été interrogé.

*Certifié véritable, à Paris, 17 juin 1793, l'an second de la République une et indivisible. Signé CHARLES VOIDEL.*

*Paris.* — Nous avons dit, et presque tous les papiers disent que Nantes est pris. Cette perte seroit si funeste à la République, que nous avons fait ce matin des démarches pour savoir la vérité. Les lettres du commerce n'en disoient rien. A la poste les courriers arrivent tous les jours et assurent qu'il n'en est rien. On continue cependant d'affirmer que le comité du salut public en a reçu la nouvelle positive. Nous dirons à cette occasion que la convention ne montre pas dans les nouvelles la même franchise que la constituante et la législative qui avoient pour maxime que le peuple ne devoit rien ignorer, bonne ou mauvaise nouvelle. Aujourd'hui, on ne laisse connoître que ce qui ne peut pas absolument se taire, et les mauvaises nouvelles sur-tout ne sont connues que plusieurs jours après.

§ Des lettres de Rennes du 18 annoncent que tous les départemens de la ci-devant province de Bretagne et vingt autres doivent se réunir dans cette ville le 30 de ce mois pour aviser aux moyens de sauver la chose publique qui est selon eux, de marcher sur Paris.

§ La petite guerre continue le long des frontières avec acharnement, sur-tout du côté de Lille: un escadron a beaucoup souffert le 4, dans une action qui a eu lieu entre ces troupes et

les nôtres ; la perte en hommes et en chevaux est considérable.

§ Le feu de la forteresse de Valenciennes sur les ouvrages des assiégeants est terrible et bien dirigé.

§ Condé se défend toujours bien. Le 6, le commandant profita d'un vent favorable pour faire monter un ballon ; mais lorsqu'il fut à une certaine hauteur, le vent changea, et au lieu de tomber sur le territoire français, il descendit sur le territoire ennemi, dans le voisinage de Valenciennes. Dans ce ballon, étoit une petite boîte qui renfermoit des lettres et cet écrit : *Celui qui trouvera cette boîte, est prié de faire tenir à leurs adresses, les lettres qu'elle contient.* Ces lettres étoient adressées au général en chef de l'armée française, aux commissaires de la convention nationale, etc. Ceux qui ont trouvé cette boîte, l'ont aussi-tôt portée au Prince de Cobourg.

§ Les départemens méridionaux se déclarent indépendans et république séparée de la France. Toulouse est le point central où se stipule la fédération. — St. Quentin ne reconnoit plus la convention. — A Lyon les jacobins sont désarmés, leurs registres fermés. — A Bayonne les commissaires de la convention étoient entourés de poignards, lorsqu'ils parloient de la Montagne.

#### C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

( Présidence du citoyen Collot d'Herbois. )

Séance du Lundi 24 Juin.

Décret qui organise l'administration provisoire du département de l'Eure établi à Bernai.

On ordonne la levée des scellés apposés chez la citoyenne Bourbon, et sur sa réquisition.

Les administrateurs de la Haute-Vienne écrivent de Limoges le 17, qu'ils ont fait arrêter les citoyens envoyés par les départemens de Rhône et Loire, et du Jura, pour susciter des insur-

rections, ils étoient chargés d'imprimés pour cet effet.

David rend compte de la fête qui a eu lieu hier au champ de Mars, et fait une éloge pompeux des citoyens qui y ont assisté. On en ordonne l'impression.

Treize députés de la commune de Corneille, département de l'Eure, annoncent qu'ils ont refusé d'adhérer aux mesures libéricides de leur département.

On décrète que le comité du salut public concertera tous les moyens d'assurer à Evreux l'exécution de la loi. On suspend les juges du tribunal criminel ; le comité de législation donnera le mode de remplacement des juges et du lieu d'une nouvelle résidence.

Les patriotes persécutés à Toulouse se présentent, dénoncent les crimes des autorités constituées du département de la Haute Garonne qui ont déclaré faire une république à part, et ont envoyé des commissaires dans le Midi, pour y prêcher le fédéralisme, et ont refusé d'obéir aux réquisitions des commissaires de la convention. On décrète la suspension des fonctionnaires publics, et l'on ordonne leur tradition à la barre.

Vergniaud détenu au secret, réclame contre le décret qui l'a ainsi resserré sans rapport préalable ; mais on rapporte que Péthion, Lanjumeau et Guadet se sont échappés par les soins de Masuyer leur ami. Gensonné a pensé échapper à l'aide d'une fausse patrouille.

On décrète que les détenus députés seront mis en arrestation dans des maisons d'arrêt, que Masuyer, lui-même y sera conduit, les scellés mis sur leurs papiers, et qu'ils ne pourront communiquer avec personne. Robespierre dit que leurs crimes ne sont point connus, mais que le rapport mettra leur scélératesse au grand jour.

L'administration de Ganat, pervertie par Brissot, est transférée à Saint-Pourçain.

La Constitution est terminée.

On rouscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°. 3. Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année & 5 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois. et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.